

Conseil maritime ultramarin du bassin Antilles

Délibération N° 2018 – 04

Le Conseil maritime ultramarin du bassin Antilles,

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 219-1 à L. 219-6-1, L. 321-1, L. 635-1, L. 640-1 et R. 219-1 à R. 219-1-14 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-1 à R. 133-15 ;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n° R02 2016-02-24-001 du 24 février 2016 modifié portant composition du Conseil maritime ultramarin du bassin Antilles ;
- Vu** la délibération n°2018-3 du Conseil maritime ultramarin du bassin Antilles ;
- Vu** le règlement intérieur du Conseil maritime ultramarin du bassin Antilles adopté le 6 février 2018 ;

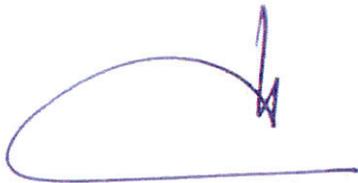
ADOPTE la composition de la commission spécialisée nautisme

Instances nationales (2)	Guadeloupe (5)	Martinique (5)	Saint-Martin (2)	Saint-Barthélemy (2)
Le président de la fédération française d'études et sports sous-marin ou son représentant	Le directeur de la mer de la Guadeloupe ou son représentant	Le directeur de la mer de la Martinique ou son représentant	Un membre du Conseil territorial de Saint-Martin	Le président de la Collectivité territoriale de Saint-Barthélemy ou son représentant
Le président de la fédération française des ports de plaisance ou son représentant	Le président du directoire du grand port maritime de Guadeloupe ou son représentant	Le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la Martinique ou son représentant	Le président de la chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin ou son représentant	La présidente de l'agence territoriale de l'environnement ou son représentant
	Le directeur du parc national de la Guadeloupe ou son représentant	Le président de la communauté d'agglomération du centre de la Martinique ou son représentant		
	La présidente du cluster maritime de la Guadeloupe ou son représentant	Le président du cluster maritime de la Martinique ou son représentant		

Instances nationales (2)	Guadeloupe (5)	Martinique (5)	Saint-Martin (2)	Saint-Barthélemy (2)
	Le président du Comité du tourisme des îles de la Guadeloupe ou son représentant	Le président de l'association pour la sauvegarde du patrimoine martiniquais ou son représentant		

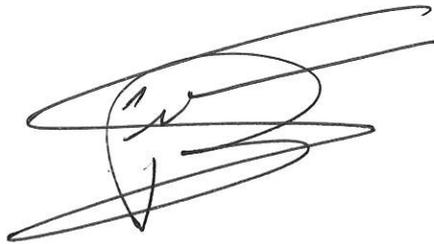
Le : 03 MAI 2018

Le préfet de la Guadeloupe



Eric MAIRE

Le préfet de la Martinique



Franck ROBINÉ